



juillet 2026

## Règlement du jeu-concours

### Introduction

Règlement du jeu concours organisé par Guide Topten SARL (ci-après Guide Topten), domicilié 20 rue de Vitry 93100 Montreuil,  
L'objet du jeu-concours est de promouvoir la diffusion des technologies durables et efficaces et d'informer les citoyens sur les enjeux écologiques liés à l'achat d'électroménager et d'appareils d'électronique grand public. Il a également pour objet de renforcer la notoriété du Guide Topten dont la mission principale est de valoriser les produits les plus durables et économes en énergie.

La participation au concours est basée sur les articles suivants :

#### Article 1

##### *Durée*

Le jeu concours commence le 7 juillet 2026 à 12h00 (midi) et se termine le 20 juillet 2026 à minuit.

#### Article 2

##### *Participation*

- a) La participation est volontaire et gratuite. Sont éligibles toutes les personnes physiques de plus de 18 ans résidant en France métropolitaine.
- b) Les membres du personnel ou les membres de la famille des membres du personnel des organisations suivantes sont exclus de la participation :
  - 1) Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME - France)
  - 2) Guide Topten SARL (France)
- c) Une seule participation par personne est autorisée pour la durée du concours.

### **Article 3** *Conditions*

a) Pour participer au concours, les participants doivent remplir intégralement le formulaire en ligne dédié au concours, présent sur le site internet à l'adresse <https://www.guidetopten.fr/grand-public/competition/jeu-concours-ventilateur-juillet-2026>  
Le site fournit un lien vers les termes et conditions, y compris la politique de confidentialité et fournir ses coordonnées.

b) En soumettant les données et en confirmant leur participation, après avoir entré une adresse e-mail valide sur la page Internet susmentionnée, les participants confirment qu'ils ont lu les conditions générales et les acceptent sans limitation.

### **Article 5** *Tirage au sort*

Parmi tous les participants qui auront répondu correctement à la question avant la date limite du concours, 1 (un) participant sera tiré au sort par un module automatique en ligne et récompensé par le prix visé à l'article 6.

Chaque participant, en s'inscrivant, accepte le règlement et renonce à tout litige sur les modalités de tirage des prix.

### **Article 6** *Prix*

Le prix sera constitué d'un ventilateur Rowenta Turbo Silence Compact Nomad d'une valeur indicative, totale et maximale de 139,99 € euros TTC, ou d'un modèle équivalent si ce modèle n'est plus disponible au moment du tirage au sort.

Le gagnant sera averti par courriel dans les 15 jours suivant la clôture du concours et le prix sera envoyé, aux frais de Guide Topten, à l'adresse indiquée dans le formulaire de participation.

### **Article 7** *Exclusion*

L'organisateur se réserve le droit d'exclure des participants au concours en cas de fausse information, manipulation, violation des termes et conditions ou utilisation d'une aide illégale. Tout participant tiré au sort ne respectant pas les conditions sera dans tous les cas, exclu.

## **Article 8** *Politique de confidentialité*

Le participant au concours accepte que ses données personnelles soient stockées et utilisées aux seules fins du concours. Les données ne seront pas partagées avec des tiers. Le gagnant sera avisé par écrit et accepte que son nom (prénom et première lettre du nom de famille) et le nom du lieu de résidence (ville, commune ou région), soient publiés sur le site Internet et le compte FaceBook de Guide Topten. Chaque participant a le droit d'accéder, de rectifier ou de supprimer les informations le concernant en adressant une communication à [info@guidetopten.fr](mailto:info@guidetopten.fr)

## **Article 9** *Fin anticipée du jeu*

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, de suspendre, de reporter ou de modifier le jeu concours si des circonstances indépendantes de sa volonté, notamment d'ordre technique, juridique ou organisationnel, ne permettent plus d'en garantir le bon déroulement ou l'équité.

L'organisateur s'engage à exercer ce droit de bonne foi et uniquement lorsque les circonstances le justifient. Dans la mesure du possible, les participants seront informés dans les meilleurs délais.

## **Article 10** *Limitation de responsabilité*

- a) L'organisateur met en œuvre les moyens raisonnables pour assurer le bon déroulement du jeu concours, mais ne saurait être tenu responsable des dysfonctionnements des réseaux de communication, d'Internet, des équipements informatiques ou de tout autre problème technique indépendant de sa volonté susceptible de perturber la participation ou le déroulement du jeu.
- b) L'organisateur ne peut garantir la bonne réception de toutes les participations transmises par voie électronique. Sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de perte, de retard, d'altération ou de non-réception des données résultant de circonstances indépendantes de sa volonté ou d'un dysfonctionnement des réseaux ou systèmes de communication. Cette limitation ne s'applique pas en cas de faute lourde, de faute intentionnelle ou lorsque la responsabilité de l'organisateur ne peut être légalement exclue.
- c) Les prix sont attribués en l'état. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'un défaut, d'un dysfonctionnement ou d'une utilisation inappropriée des prix, sauf lorsque sa responsabilité est engagée en vertu des dispositions légales applicables.
- d) L'organisateur ne saurait être tenu responsable des retards, reports, modifications ou annulations du jeu résultant d'un cas de force majeure, d'une décision des autorités compétentes, d'un conflit social, d'un événement imprévisible ou de tout autre événement indépendant de sa volonté, ni des dommages causés par des actes frauduleux ou criminels commis par des tiers.

## **Article 11** *Dispositions finales*

Pour tout litige, la loi française s'applique et le tribunal compétent est celui de Paris. La nullité d'une clause de ce règlement n'entraîne pas la nullité des autres.